

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

410^e année - 19 avril 2021 - n° 77

SOMMAIRE	75	92	93	94
Adjudications	—	—	—	—
Sanctions	—	—	—	—
Sociétés	33	55	59	62
Avis aux actionnaires	—	—	—	—
Avis de convocat ^o aux assemblées	41	57	60	—
Oppositions	54	59	62	—
Avis relatifs aux personnes	55	59	—	—
Annonces administratives	—	—	—	—
Communiqués	—	—	—	—
Avis divers	—	—	—	—
Comptes annuels	—	—	—	—
Information du Tribunal de commerce	—	—	—	64

AVIS IMPORTANT

Par arrêté de : 1^o M. le Préfet de Paris, du 30 décembre 2020, 2^o M. le Préfet des Hauts-de-Seine, du 1^{er} février 2021 ; 3^o M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis, du 23 décembre 2020 ; 4^o M. le Préfet du Val-de-Marne, du 22 décembre 2020. Le journal Actu-Juridique (Petites-Affiches — Gazette du Palais — Le Quotidien Juridique — La Loi) a été désigné comme publicateur officiel pour recevoir, en 2021, dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, toutes annonces judiciaires et légales en matière de procédure civile et de commerce, ainsi que des actes de sociétés. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr

N.B. — L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

TARIF DES ANNONCES LÉGALES

Par Arrêté du 07 décembre 2020 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, pour les départements 75, 92, 93 et 94, le tarif 2021 des annonces légales est de 5,39 € hors taxe la ligne + TVA. Pour les constitutions de sociétés, il est instauré des forfaits consultables en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042625530>.

DEPOT DES ANNONCES

Les annonces sont reçues du lundi au jeudi jusqu'à 17h00 pour publication le lendemain et le vendredi jusqu'à 17h00 pour publication le lundi. **Exceptionnellement, les parutions suivantes seront regroupées : jeudi 13 et vendredi 14 mai - lundi 24 et mardi 25 mai.**

ADJUDICATIONS IMMOBILIERES

VENTES AUX ENCHERES DEVANT LES T.G.I. PARIS - NANTERRE - BOBIGNY - CRETEIL

Les enchères sont reçues par le Tribunal et sont portées obligatoirement par un Avocat du barreau concerné

CES VENTES AURONT LIEU EN L'AUDIENGE DES SAISIES IMMOBILIERES DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE (T.G.I.) DE CHACUN DES DÉPARTEMENTS AUX DATES ET HEURES MENTIONNÉES CI-APRÈS :

T.G.I. DE PARIS : Parvis du Tribunal de Paris - 17^e arrondissement. Tél. 01.44.32.60.10. - Jour et heure des criées : **le jeudi à 14 heures.**

T.G.I. DE NANTERRE : 179-191, Av. Joliot-Curie. Tél. 01.40.97.10.10. - Jour et heure des criées : **le jeudi à 14 heures 30.**

T.G.I. DE BOBIGNY : 173, Av. Pouf-Vaillant-Couturier. Tél. 01.48.95.13.93. - Jour et heure des criées : **le mardi à 13 heures 30.**

T.G.I. DE CRETEIL : rue Pasteur-Valléry-Radot. Tél. 01.49.81.16.00. - Jour et heure des criées : **le jeudi à 9 heures 30.**

Les cahiers des charges sont déposés auprès du greffe des criées du tribunal

521942 - Petites-Affiches

Maître Laurine SALOMONI - Avocat au Barreau du VAL-DE-MARNE
2 Bis Rue des Deux Communes - 94300 VINCENNES

Maître Philippe BARBIER - Avocat au Barreau de TOULON
155 Avenue Vauban - 83000 TOULON
Tél : 04.94.92.42.81. - Email : barbier.avocat@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES JEUDI 27 MAI 2021 à 9 H 30

Tribunal Judiciaire de CRETEIL (94), Rue Pasteur Valléry Radot - Salle B (ou A) rez-de-chaussée, bâtiment Nord

Sur la Commune de

VINCENNES (94300 - Val-de-Marne)

dans une copropriété assise sur la parcelle cadastrée **Section L n°159** - lieudit « 84 - 88 Rue Defrance, 7 - 9 Rue de l'Industrie et 36 Rue Jules Massenet » pour une contenance de 22a 71ca

au 38 Rue Jules Massenet

UN APPARTEMENT occupé de type 3 d'environ 69 m² au 3^{ème} étage (**Lot 46**)
UNE CAVE portant le n°5 (**lot 90**)

UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT double portant les n°28 et 29 (**Lot 111**)

VENTE EN UN LOT - MISE A PRIX : 150.000 € (cent-cinquante-mille euros)

Outre les charges, clauses et conditions du cahier des conditions de vente, les frais de poursuites de vente sont payables en sus du prix de vente, ainsi que la TVA le cas échéant.

Visite le **MERCREDI 12 MAI 2021 de 14 H 30 à 15 H - Rendez-vous sur place**

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau du Val-de-Marne.

Consignation pour enchérir : chèque de banque de 10 % du montant de la mise à prix à l'ordre du « Bâtonnier vente ».

Le cahier des conditions de vente (RG n°18/00124) peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Créteil, bureau A17 ou A18, au rez-de-chaussée du bâtiment Marcel Proust, sur rendez-vous, les lundis et mardis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, ou en vous adressant aux avocats susnommés.

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites Affiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com



Gazette du Palais

Accueil client

annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le Quotidien Juridique

annonces-qj@lextenso.fr

Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com



annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34

521935 - Petites-Affiches

Aux termes acte sous seing privé en date du 18 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination :

FORMACOUK

Siège Social : 105 Rue de Paris 93000 BOBIGNY

Capital social : 1.500 €

Objet : Toutes prestations de services de formation continue ou initiale..

Durée : 99 années

Gérant : M. Alain, Lionel CHAMLA, demeurant 29 Avenue de Laumières, 75019 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Bobigny.

Le Gérant.

52202 - La Loi

Avis est donné de la constitution d'une Société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée :

« SAINT MAXENT 93 RENOVATIONS »

au capital de 5 000 Euros, ayant pour **objet** : Maîtrise d'ouvrage et second œuvre de bâtiment en sous-traitance ; dont le **siège social** est **86, rue Voltaire - 93100 Montreuil, Durée** : 99 années, Le **Président** est M. Germain SAINT-MAXENT demeurant 8 Résidence de la Theuillerie - 91130 RIS ORANGIS. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions collectives des associés. Les cessions d'actions sont libres. Immatriculation au RCS de Bobigny.

TRANSFORMATIONS**522116 - Le Quotidien Juridique****TMA SHOP**

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €

Siège social :

12-34 rue des Chardonnerets 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
827 587 452 R.C.S. Bobigny

Le 31 mars 2021, l'AGE a décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée. En conséquence : 1°) il a été mis fin aux fonctions de M. Pascal MELAYE, Gérant. 2°) A été nommé Président : la SNC TEAM 5M au capital de 1.000 € sise 12-34 rue des Chardonnerets 93290 TREMBLAY EN FRANCE (894 681 469 RCS BOBIGNY). 4°) Le commissaire aux comptes a été confirmé dans ses fonctions. Le reste sans changement.

Pour avis

MODIFICATIONS**521913 - La Loi****ORB MANAGEMENT**

Société par actions simplifiée au capital de 8.000 €

Siège social :

Clos de la Courtine, Bâtiment 440 93160 NOISY-LE-GRAND
810 987 511 R.C.S. Bobigny

Suivant PV en date du 23 février 2021, a décidé de transférer le siège social au **23 Rue Alfred Nobel 77420 CHAMPS-SUR-MARNE**. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Mention sera faite au RCS de Meaux.

521845 - Petites-Affiches

SARL « Benoît ESPINASSE et Nadia LHERITIER, notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à ESPALION (12500) 21, Boulevard de Guizard

NDM

Société à responsabilité limitée au capital de 500 €

Siège social :

57 Rue des Blancs Vilains 93100 MONTREUIL
891 417 008 R.C.S. Bobigny

Par Assemblée Générale du 31 mars 2021, l'associé unique a décidé à compter du 1er avril 2021 de transférer le siège social au **23 allée de l'Amicale LAGUIOLE (12210)**.

L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.

Pour Avis,
Me ESPINASSE, notaire

522209 - Petites-Affiches**AARON AULNAY**

Société par actions simplifiée au capital de 26.000 €

Siège social :

70/86 Avenue Victor Hugo Le Fashion Center Lot N° 294 93300 AUBERVILLIERS
527 895 189 R.C.S. Bobigny

L'AG du 15/09/2020 a décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes : **titulaire** : Société AXION EXPERTISE AUDIT dont le siège est à PARIS 75002 - 16 Rue de la Banque ; **suppléant** : Mme Annick COQUELIN DE LISLE demeurant à PARIS 75017 - 25 Rue Pierre Demours. La Sté AARON AULNAY n'atteignant pas les seuils légaux elle n'a pas désigné de nouveaux Commissaires aux Comptes.

Le Président.

522093 - Petites-Affiches**BSH ELECTROMENAGER SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 10.675.000 €

Siège social :

26-28 Avenue Michelet 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
341 911 790 R.C.S. Bobigny

Par décisions écrites en date du 23 mars 2021, L'Associé Unique a nommé M. Ronald WASSENAAR demeurant Tolakkerweg 132 3739JT Hollandische Rading (Pays-Bas), en qualité de nouveau Président et M. Bruno GAHERY demeurant 6 Avenue Florentine à 92700 COLUMBES, en qualité de Directeur Général, à compter du 1er avril 2021, pour une durée qui viendra à expiration à l'issue de la décision de l'Associé unique statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2020.

522124 - Petites-Affiches**AS GONESSE**

Société par actions simplifiée au capital de 26.000 €

Siège social :

70/86 Avenue Victor Hugo Le Fashion Center - Lot N° 294 93300 AUBERVILLIERS
752 988 857 R.C.S. Bobigny

L'AG du 15/09/2020 a décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes : **titulaire** : Société AXION EXPERTISE AUDIT dont le siège est à PARIS 75002 -16 Rue de la Banque ; **suppléant** : Mme Annick COQUELIN DE LISLE demeurant à PARIS 75017 -25 Rue Pierre Demours. La Sté AS GONESSE n'atteignant pas les seuils légaux elle n'a pas désigné de nouveaux Commissaires aux Comptes.

Le Président.

522174 - La Loi**LES ETUIS MIRAUT**

Société par actions simplifiée au capital de 500.000 €

Siège social :

6 rue Marcel Dassault Z.I. LES RENOUILLIERES 93360 NEUILLY-PLAISANCE
300 571 080 R.C.S. Bobigny

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 6 Avril 2021, il résulte que la société EXCO SOCODEC, domiciliée à DIJON (21000) 51 Avenue Française Giroud - RCS DIJON 400 726 048 a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société GESTIONPHI RCS NANTERRE 401 808 068, démissionnaire, et la société AB COMMISSARIAT, domiciliée à DIJON (21000) 51 Avenue Française Giroud - RCS DIJON 425 008 851 est nommé en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre CARO, démissionnaire, et ce, à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2020. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BOBIGNY.

CONVOICATIONS AUX ASSEMBLÉES**520660 - Petites-Affiches****Aéroports de Paris - ADP**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 296 881 806 euros

Siège social : **1 rue de France 93290 Tremblay en France**

SIREN 552 016 628 RCS Bobigny
Code ISIN : FR0010340141

Avis de convocation de l'assemblée générale mixte

Les actionnaires de la société susvisée sont avisés qu'ils sont convoqués en assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) le **mardi 11 mai 2021, à 15 heures** au siège social situé au 1 rue de France, 93290 Tremblay-en-France. Cette assemblée se tient hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Avertissement :

Compte-tenu des risques liés à l'épidémie de Covid-19 et conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et au décret n°2020-418 du 10 avril 2020, dans leurs versions en vigueur à la date du présent avis, et notamment à la suite du décret n°2021-255 du 9 mars 2021 prorogant jusqu'au 31 juillet 2021 les mesures d'adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, le Conseil d'administration a décidé, à titre exceptionnel, que **l'assemblée générale se tiendra à huis-clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.**

En effet, à la date du présent avis, des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires et l'obligation de respecter les règles sanitaires au regard du nombre de personnes habituellement présentes lors des précédentes assemblées générales d'Aéroports de Paris font obstacle à la présence physique à l'assemblée générale de ses membres.

En application de l'article 8, I - 2° décret n°2020-418 du 10 avril 2020, le Conseil d'administration a désigné, pour l'assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2021, en qualité de scrutateurs :

- L'État, actionnaire majoritaire ; et
- la société Prédica Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole ("Prédica").

L'Etat et la société Prédica Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole ont informé le Conseil d'administration qu'ils acceptaient par avance leurs fonctions de scrutateurs.

La séance sera retransmise en direct et dans son intégralité sur le site <https://www.groupeadp.fr> (rubrique Finance/ Assemblée Générale / Assemblée générale 2021).

Dans ce contexte, aucune carte d'admission ne sera délivrée pour cette assemblée générale et les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance et préalablement à l'assemblée générale.

Nous vous invitons à utiliser les moyens de communication électronique pour exercer vos droits d'actionnaire :

- vous pouvez voter en amont de l'assemblée générale, uniquement à distance, par correspondance, par procuration ou par Internet via le site Votaccess ; aucun vote le jour de l'assemblée générale ne sera possible. Nous vous recommandons de voter sur la plateforme sécurisée VOTACCESS ;
- vous pouvez poser vos questions par écrit, en amont de l'assemblée générale à l'adresse électronique : ag@adp.fr ;
- vous pourrez poser vos questions par l'intermédiaire d'une messagerie instantanée via la plateforme internet dédiée, accessible depuis le site internet de la société <http://www.groupeadp.fr>, en direct au cours de l'assemblée générale. Les modalités pratiques de ce dispositif seront précisées sur le site internet de la société. Il sera répondu aux questions dans la limite du temps imparti à la tenue de l'assemblée. Les questions portant sur des thématiques qui n'auront pas pu être abordées en séance feront l'objet d'une réponse par thème, dans les meil-

DISSOLUTIONS LIQUIDATIONS**517279 - La Loi****SN MARCEAU AUTOMOBILE**

Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 €

Siège social :

8, rue Paul Cézanne 93360 NEUILLY-PLAISANCE
382 508 869 R.C.S. Bobigny

Aux termes de l'AGE en date du 16/03/21, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. Marie-Thérèse BREBANT demeurant Résidence Angevine, 8, place des Erables, 94470 BOISSY SAINT LEGER a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

leurs délais après l'assemblée générale et publiées sur le site internet de la société <http://www.groupeadp.fr> (rubrique Finance/ Assemblée Générale / Assemblée générale 2021). Il est rappelé que les questions posées par messagerie instantanée n'entrent ni dans le cadre juridique des questions écrites adressées à la Société, ni dans celui des débats en salle ne pouvant exceptionnellement avoir lieu en raison des motifs exposés ci-avant.

En conséquence, aucune modification au projet de résolutions ne pourra être déposée en séance.

Vous êtes invité à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale 2021 sur le site de la société <http://www.groupeadp.fr>, qui pourrait être mise à jour pour préciser, le cas échéant, les modalités définitives de participation à l'assemblée générale.

ORDRE DU JOUR

L'assemblée sera amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Modifications statutaires liées aux évolutions législatives et réglementaires - Suppression de la mention des Commissaires aux comptes suppléants

Compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Approbation de conventions conclues avec l'État visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce
- Approbation d'une convention conclue avec l'établissement public Grand Paris Aménagement visée aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce
- Approbation d'une convention conclue avec la Société du Grand Paris visée aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce
- Approbation d'une convention conclue avec la société Royal Schiphol Group N.V. (anciennement N.V. Luchthaven Schiphol) visée aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce
- Approbation d'une convention conclue avec l'État en application de l'article L. 225-42 du code de commerce
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du code de commerce
- Approbation des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 du code de commerce concernant la rémunération des mandataires sociaux
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours, ou attribués au titre de, l'exercice clos au 31 décembre 2020 à M. Augustin de Romanet, Président-directeur général
- Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration (autres que le Président-directeur général)
- Approbation de la politique de rémunération du Président-directeur général
- Ratification de la cooptation de M. Jean-Benoît Albertini en qualité d'administrateur
- Ratification de la cooptation de M. Séverin Cabannes en qualité d'administrateur
- Ratification de la cooptation de M. Robert Carsouw en qualité d'administrateur
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes
- Pouvoirs pour formalités.

L'avis de réunion comportant notamment le texte des projets de résolutions soumis à l'assemblée générale 2021 a été publié au Bulletin des Annonces Légales et obligatoires du 31 mars 2021.

Participation des actionnaires à l'assemblée générale mixte

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'exprimer son vote à l'assemblée.

A défaut d'y participer personnellement, les actionnaires peuvent choisir entre les formules suivantes :

- 1) voter par correspondance ou par voie électronique, dans les conditions décrites ci-après ;
- 2) adresser à BNP Paribas Securities Services un formulaire de procuration en donnant pouvoir au Président ou sans indication de mandataire, auquel cas le Président de l'assemblée émettra un vote favorable aux projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution ;
- 3) se faire représenter à l'assemblée générale en donnant pouvoir à leur conjoint ou partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire, ou à toute autre personne (physique ou morale) de leur choix dans les conditions prescrites à l'article L.225-106 du Code de commerce ;

Conformément à l'article R.22-10-28 du Code de commerce, seuls seront admis à participer à l'assemblée, à s'y faire représenter, à voter par correspondance ou par voie électronique, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte (en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce), au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le 7 mai 2021, zéro heure, heure de Paris), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, BNP Paribas Securities Services, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément aux articles L. 22-10-31, L. 22-10-32 et L. 225-107 du Code de commerce, toute abstention ne sera pas considérée comme un vote exprimé.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers peut être constatée par une attestation de participation délivrée par ces derniers dans les conditions prévues à l'article R.22-10-28, II° du Code de commerce, en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;

Pour cette assemblée, conformément à l'article 20 des statuts de la Société Aéroports de Paris, le Conseil d'administration a décidé de recourir au vote par des moyens électroniques de télétransmission.

Par dérogation à l'article R.22-10-28 du Code de commerce et conformément à l'article 7 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 modifié portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, il est précisé que lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé une attestation de participation, il pourra choisir un autre mode de participation à l'assemblée sous réserve que son instruction en ce sens parvienne à la Société au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée, soit le 7 mai 2021, à minuit (heure de Paris). Les précédentes instructions reçues seront alors révoquées.

Conformément à l'article R.22-10-28 du Code de commerce, l'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit avant le 7 mai 2021, à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifiera le transfert de propriété au mandataire de la société, BNP Paribas Securities Services, et lui transmettra les informations nécessaires.

Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié par l'intermédiaire habilité teneur de compte ou pris en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Enfin, conformément à l'article L.225-106 du Code de commerce, pour tout pouvoir donné par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

B) Mode de participation à l'assemblée générale

1.1. Voter par correspondance ou par procuration, par voie postale

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée générale ou à un mandataire pourront :

- pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services, Corporate Trust Operations- Service Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

- pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée générale. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services, Corporate Trust Operations- Service Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance complétés et signés par l'actionnaire, devront être reçus par le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services au plus tard le 7 mai 2021.

Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard le 7 mai 2021 à minuit (heure de Paris). Il est rappelé que la révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles requises pour sa constitution.

Les instructions de vote relatives aux mandats devront être adressées dans les mêmes délais à l'adresse postale susvisée afin que les mandats concernés soient pris en compte.

1.2. Voter par correspondance par voie électronique

Les actionnaires ont également la possibilité de transmettre leurs instructions de vote avant l'assemblée générale, sur VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

- pour l'actionnaire nominatif : les titulaires d'actions au nominatif pur ou administré qui souhaitent voter par Internet accéderont à VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Les titulaires d'actions au nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs identifiants habituels.

L'actionnaire nominatif administré devra se connecter au site Planetshares en utilisant le numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro vert au 0 800 101 800 (depuis la France) ou le numéro call center au +33 1 55 77 30 11 (depuis l'étranger) mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter.

- pour l'actionnaire au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non à la plateforme sécurisée VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Seuls les actionnaires au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au service VOTACCESS pourront voter par ce moyen.

Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions Aéroports de Paris et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter.

La plateforme sécurisée VOTACCESS sera ouverte à compter du lundi 19 avril 2021 à 10 heures, heure de Paris.

La possibilité de voter par Internet avant l'assemblée générale prendra fin le jour précédant l'assemblée générale, soit le lundi 10 mai 2021 à 15 heures, heure de Paris.

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre le dernier jour d'ouverture du vote par Internet pour voter.

1.3. Vous souhaitez désigner/révoquer UN MANDATAIRE par voie électronique

- l'actionnaire au nominatif devra envoyer un email à l'adresse : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire ;

- l'actionnaire au porteur devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titres d'envoyer une confirmation écrite de cette désignation ou de cette révocation d'un mandataire au Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, Corporate Trust Operations- Service Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée. Toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations et révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, elles doivent être réceptionnées au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée, soit le 7 mai 2021 à minuit (heure de Paris).

Il est rappelé que la révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles requises pour sa constitution.

C) Questions écrites au Conseil d'administration

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'administration les questions écrites de son choix. Le Conseil d'administration a, au cours de sa séance du 25 mars 2020, délégué au Président-Directeur Général la faculté d'y répondre en séance.

Les questions écrites doivent être envoyées à l'attention du Président-Directeur Général par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse postale suivante : Aéroports de Paris, 1 rue de France, 93290 Tremblay en France. Compte-tenu des circonstances exceptionnelles, nous vous demandons de privilégier l'envoi de vos questions écrites à l'adresse suivante : ag@adp.fr

Cet envoi doit être réalisé à partir du jour de la convocation de l'assemblée, soit le 19 avril 2021, et conformément aux dispositions de l'article 8-2 II du décret n°2020-418 du 10 avril 2020, et par dérogation à l'article R.225-84 du code de commerce, seront prises en compte dès lors que les questions écrites seront reçues avant la fin du second jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 7 mai 2021, à zéro heure (heure de Paris). Pour être prises en compte, les questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément à l'article L.225-108 du Code de commerce, la réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site internet de la société <http://www.groupeadp.fr> (Rubrique Finance / Assemblée Générale / Assemblée générale 2021).

D) Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévus à l'article R.22-10-23 du Code de commerce pourront être consultés dès le 19 avril 2021 à l'adresse suivante : <http://www.groupeadp.fr>. Pour information, ces documents doivent être publiés au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'assemblée, soit le 20 avril 2021. Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée à BNP Paribas Securities Services, Corporate Trust Operations- Service Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale le sont dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration

OPPOSITIONS

LOCATIONS-GÉRANCES

522013 - Le Quotidien Juridique

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/4/2021, la société TAXIS PARIS DUPHOT, SARL au capital de 7623 €, ayant son siège social 46-48 av. du Président Wilson 93210 LA PLAINE ST DENIS (310 981 659 RCS BOBIGNY) a confié en location gérance à Mr Rachid BEN EL HAJ demeurant 4 boulevard de Provence 91200 ATHIS MONS, l'autorisation de stationnement n°535 lui appartenant. Le présent contrat est consenti et accepté pour une durée indéterminée à compter dudit jour.

522022 - Le Quotidien Juridique

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/4/2021, il a été décidé de résilier à compter dudit jour, la location gérance de l'autorisation de stationnement n°11894, consentie aux termes d'un acte SSP en date du 8/2/2019 entre la société TAXIS BLOC, SASU au capital de 38.000 € ayant son siège social 46-48 av. du Président Wilson 93210 LA PLAINE ST DENIS (338 546 666 RCS BOBIGNY) et Mr Jean Lovinsky DUCASSE demeurant 47 rue Lucienne 93120 LA COURNEUVE.

522138 - Le Quotidien Juridique

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/4/2021, la société KADY, SARL au

capital de 7623 €, ayant son siège social 46-48 av. du Président Wilson 93210 LA PLAINE ST DENIS (310 981 659 RCS BOBIGNY) a confié en location gérance à Mr Daniel MATEUS TEIXEIRA demeurant 15 avenue du Président Roosevelt 93300 AUBERVILLIERS, l'autorisation de stationnement n°10089 lui appartenant. Le présent contrat est consenti et accepté pour une durée indéterminée à compter dudit jour.

522144 - Le Quotidien Juridique

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/4/2021, il a été décidé de résilier à compter dudit jour, la location gérance de l'autorisation de stationnement n°9379, consentie aux termes d'un acte SSP en date du 21/11/2019 entre la société REIMS TAXIS, SARL au capital de 35.674 € ayant son siège social 46-48 av. du Président Wilson 93210 LA PLAINE ST DENIS (312 785 678 RCS BOBIGNY) et Mr Joseph MABIALA BOUANGA demeurant 43 rue Pixerecourt 75020 PARIS.

522154 - Le Quotidien Juridique

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/4/2021, il a été décidé de résilier à compter dudit jour, la location gérance de l'autorisation de stationnement n°1498, consentie aux termes d'un acte SSP en date du 22/11/2017 entre la société VAUCRESSON - TAXIS, SARL au capital de 7623 € ayant son siège social 46-48 av. du Président Wilson 93210 LA PLAINE ST DENIS (341 015 386 RCS BOBIGNY) et Mr Robert CORVIS demeurant 19 domaine de Becheret 77560 VILLIERS SAINT GEORGES.

VAL-DE-MARNE - VAL-DE-MARNE

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

521705 - Petites-Affiches

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCM DERMATO 23

Forme : société civile de moyens

Siège social : 23, avenue du petit parc - 94300 VINCENNES

Objet : La société a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres, par la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci en veillant au respect de la liberté de choix par le malade et de l'indépendance technique et morale de chaque praticien.

Durée : 99 ans

Capital : 1.000 €

Gérants : Mme Lisa GHOUFI demeurant 31, rue Georges Médéric - 94700 MAISONS ALFORT

Mme Marie REIGNEAU demeurant 25, rue du rendez-vous - 75012 PARIS

Transmission des parts :

ARTICLE 11

1°) Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, dès lors que les conditions prévues à l'article 9-1 sont réunies.

2°) Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers non associés ainsi qu'à des descendants ou au conjoint de l'un d'eux satisfaisant aux conditions prévues à l'article 9-1, qu'avec l'agrément préalable de la société, acquis à la majorité des trois quarts des associés, possédant en outre seul ou ensemble au moins les trois quarts du capital social, l'associé cédant ne prenant pas part au vote et ses voix n'étant pas décomptées.

La société sera immatriculée au RCS de CRETEIL.

La gérance

521825 - Petites-Affiches

SDA CONSEIL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 avril 2021, il a été constitué une Société par actions simplifiée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

Objet social : conseil en gestion d'entreprises, l'assistance opérationnelle aux entreprises et autres organisations

Capital social : 1000 euros

Siège social : 5 bis avenue des Aillantes, 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Durée de la société : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de CRETEIL

Transmission d'actions : agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix

Présidence : Stéphane DANY demeurant 5 bis avenue des Aillantes 94100 ST MAUR DES FOSSES

521208 - Gazette du Palais

Par acte sous seing privé en date du 12 avril 2021, il a été constitué une Société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

CHAND GHADI

Objet social : ACHAT/VENTE DE VEHICULES D'OCCASION - LOCATION DE VEHICULES

Capital social : 500 euros

Siège social : 14 rue de Brétigny - 94490 ORMESSON SUR MARNE

Durée : 99 ans.

Président : Monsieur MOHAMMAD Osman Akram Demeurant 14 rue de Brétigny - 94490 ORMESSON SUR MARNE Né le 24 décembre 2002 à Champigny sur Marne De nationalité française

Immatriculation : RCS CRETEIL

521973 - Petites-Affiches

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination :

JAAK

Siège Social : 27 Rue de L'Epi D'Or 94800 VILLEJUIF

Capital social : 5.000 €

Objet : Location de biens immobiliers.

Durée : 99 années

Gérant : Mme Yi Jie Alice WONG, demeurant 27 Rue de L'Epi D'Or, 94800 VILLEJUIF.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Créteil.

Le Gérant.

MODIFICATIONS

521851 - Gazette du Palais

FENETRES S.D.B.P SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 3.000 €

Siège social :

198 avenue du Général de Gaulle 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

822 181 657 R.C.S. Créteil

Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2021, le Président de la société par actions simplifiée FENETRES S.D.B.P SERVICES, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 198 avenue du Général de Gaulle, 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE au 20 rue des Marais, bâtiment A - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE à compter du 1er avril 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président

LES PETITES-AFFICHES :

L'INFORMATION JURIDIQUE AU QUOTIDIEN